
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à l'interpellation relative à la circulation de la rue du Midi, co-signée par Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Vincent Keller au nom de l'Association des habitants du quartier du Centre à la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012, ainsi qu'à l'intervention de Mme la Conseillère communale Florence Widmer à la séance du Conseil communal du 13 décembre 2012

Renens, le 7 mars 2013/TIM/ac

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite ici faire le point sur la question de la circulation à la rue de la Mèbre et du Midi en complément au communiqué de la Municipalité transmis au Conseil communal du 31 janvier dernier.

Face à un contexte que les interpellateurs qualifient d'échec ou tout le moins de dangereux, ils ont demandé à la Municipalité, quelles étaient les mesures qu'elle comptait prendre pour mettre fin aux "rodéos routiers de la rue du Midi mettant en danger les piétons et les habitants riverains". Ils demandent en outre ce qu'il est prévu pour régler le problème du stationnement sauvage au centre-ville.

La Municipalité prend acte des doléances et partage en partie le constat. Le comportement de certains automobilistes est en effet inadéquat et sans respect pour le régime de zone de rencontre choisi et adopté dans le cadre du projet "coeur de ville". Il est apparu également que des sorties de maison étaient inutilement exposées à des automobilistes, en plus roulant trop rapidement en voulant éviter les coussins berlinois. A cet égard, des mesures provisoires ont été prises pour sécuriser ces sorties. Par ailleurs, un groupe de travail inter-services regroupant Polouest et les services Travaux, Urbanisme, Administration générale et Environnement s'est mis au travail pour répondre à ces demandes de façon concrète.

En préambule, il convient de rappeler les règles du jeu, fixées légalement, pour les zones de rencontre:

- Une vitesse maximale de 20km/heure est prévue. Les véhicules et les vélos adaptent leur vitesse afin de faciliter la cohabitation avec tous les usagers
- La priorité est donnée aux piétons, qui ne doivent toutefois pas gêner inutilement les automobilistes et les cyclistes
- Le parcage n'est permis que dans les zones balisées
- La priorité de droite est la règle
- Les zones de rencontre sont fondées sur le respect mutuel.

Les aménagistes le disent tous : il faut un certain temps d'adaptation pour qu'une modification de régime de cette ampleur entre dans les moeurs. Le temps du chantier "Coeur de ville" a indirectement permis de faire le pas et les aménagements de la rue et la plantation d'arbres ont contribué à changer l'ambiance entre l'ambiance routière qui prévalait encore en 2008 et l'atmosphère plus conviviale de rue commerçante de centre-ville qui prévaut aujourd'hui.

Des suivis de vitesse ont été effectués. Ces relevés ont montré que les aménagements initiaux ne suffisaient pas pour abaisser naturellement la vitesse. Les contrôles en mai-juin 2012 montraient des vitesses moyennes dépassant la norme acceptable pour une zone de rencontre. La pose de coussins berlinois a été nécessaire pour abaisser la vitesse. Depuis, les relevés de vitesse effectués en octobre et novembre 2012 montrent que globalement le régime de vitesse est acquis et homologable. A la Rue du Midi, le V85 est de 25km/h (85% des automobilistes ne dépassent pas cette vitesse) et à la Rue de la Mèbre, le V85 est de 21km/h.

Malgré ces chiffres encourageants, force est de constater que l'état d'esprit n'est pas entièrement entré dans les moeurs. Dès lors, le groupe de travail propose les pistes d'action suivantes:

- meilleure signalisation physique du régime de zone de rencontre, à l'entrée de la zone et à l'intérieur des rues, par une peinture au sol et un mobilier urbain spécifique unitaire en remplacement du matériel hétéroclite posé en urgence. Un mandat d'étude à cet effet est en cours. La mise en oeuvre se fera à la suite dans le courant du printemps.
- une campagne de sensibilisation rappelant les règles du jeu et l'existence du parking de la Place du marché à l'attention des commerçants, des établissements publics (en lien avec les terrasses), les habitants, ainsi que les usagers. Cette campagne d'information est prévue début avril. Il est prévu la distribution de papillons d'information, mais aussi des séances sur place.
- au terme de la campagne, la Polouest procédera à des contrôles plus serrés et à des sanctions.

Les réflexions en cours concernent l'entier du périmètre du centre-ville, avec la Rue de la Savonnerie et la rue de la Source, encore privée. La Municipalité, dans ses travaux, doit garder à l'esprit que le régime de circulation au centre va encore passablement changer. La mise à double sens de l'Avenue du 14 avril et l'arrivée du tram sur la Rue de Lausanne vont provoquer un changement de sens de circulation dans ces rues du centre-ville de Renens, courant 2016. Ce

futur système permettra aussi d'éviter du trafic de transit sauvage tel qu'on peut le constater aujourd'hui. Les mesures projetées aujourd'hui tiennent compte de cette évolution.

Un centre convivial qui déborde de sa Place du Marché! L'objectif posé avec les travaux de réaménagement "Coeur de ville" était ambitieux. Un effort doit encore être fait. La Municipalité s'y engage.

Par cette réponse orale, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation "pour une rue du Midi conviviale" déposée par Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Vincent Keller lors de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012, ainsi qu'à l'intervention de Mme la Conseillère communale Florence Widmer à la séance du Conseil communal du 13 décembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ